

## Décision n° 2020-185 du 30/12/2020 - Nomination à l'ANSM (ROTIVAL Romain)

### VIE DE L'AGENCE - NOMINATIONS

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 14 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Il est inséré un sixième tiret ainsi rédigé :

« - Monsieur ROTIVAL (Romain) est nommé chef du pôle inspection des produits biologiques 1 ; »

#### **Article 2**

La présente décision, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 30 décembre 2020

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice Générale